



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, lundi 24 avril 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la préfecture de l'Hérault, le vendredi 21 avril 2017.

1. Le projet d'extension d'un ensemble commercial par extension de 313 m² de surface de vente d'un supermarché à l'enseigne « Carrefour Market », portant sa surface de vente de 2 417 à 2 730 m², ainsi que la création de 3 cellules de secteur 2 pour une surface de vente de 686 m², situé sur la commune de Bédarieux, avenue de Saint-Pons, a recueilli un avis favorable.
2. Le projet de création par transfert d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne « LIDL » de 1 496,61 m² de surface de vente situé sur la commune de Lattes, rue de Montels l'Eglise, a recueilli un avis défavorable.

Depuis le décret 2008-1212, la CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

